



Conditions générales

Nombre de participants

De 6 à 12 personnes au maximum. Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée. Si un nombre inférieur de personnes s'inscrit, l'accompagnatrice décidera si la sortie a lieu.

Délai d'inscription

- Pour les sorties sur 1 ou 2 jours : inscription maximum 24 heures à l'avance.
- Pour les sorties de durée supérieure ou sur mesure : 2 semaines à l'avance.

Conditions de paiement

Pour les sorties d'une journée, le paiement s'effectue le jour même, sur place, avant la randonnée.

Pour les sorties de 2 jours et plus, l'inscription sera enregistrée après versement d'arrhes s'élevant à 30% du prix total. Le solde sera versé au plus tard au départ de la course.

Tarifs

Ils comprennent:

- L'encadrement et l'animation, une fiche d'informations (pour les randonnées de 2 jours et plus) et le cas échéant un trajet en transports publics.
- Pour les sorties de 2 jours : l'hébergement en demi-pension (piques-niques à la charge des participants).
- Pour les sorties dès 3 jours: l'hébergement en pension complète et, le cas échéant, les liaisons en transports publics.
- L'hiver : la location d'une paire de raquettes et du matériel de prévention pour les avalanches le cas échéant.

Les boissons et extras ne sont pas inclus.

A noter que le tarif recommandé par l'ASAM (Association Suisse des Accompagnateurs en Montagne) est de Fr. 350.- (en cas de groupe constitué) pour une journée et de Fr. 250.- pour une demi-journée.

En principe, hormis une réduction famille, l'accompagnatrice ne pratique pas de tarif préférentiel ; en revanche des offres particulières, ou un avoir pourront être proposés.

Assurances

Les participants sont invités à vérifier, sinon actualiser leurs assurances accident et rapatriement (coût de l'adhésion à la REGA : Fr. 30.- par année). En cas d'empêchement pour raison majeure des participants, une assurance annulation contractée par avance s'avèrera utile.

Mauvais temps

En cas d'annulation de la randonnée par l'accompagnatrice pour cause de mauvais temps, l'intégralité des versements effectués sera remboursée. Selon la météo, l'accompagnatrice se réserve le droit de modifier l'itinéraire ou la destination de la randonnée.

Déplacements

Les frais d'acheminement au départ de la randonnée sont à la charge des participants. Toutefois, le co-voiturage est encouragé ; si un départ commun est possible depuis la vallée, les frais appliqués seront de 0.50.- par km parcouru (à répartir entre les participants).

Dans le cas de transport par l'accompagnatrice un forfait de Fr. 20.- par personne et par tranche de 100 km sera appliqué.

Matériel

Les participants doivent être équipés de manière appropriée à la météo et à l'altitude. Une liste de matériel peut être fournie sur simple demande, des conseils sont fournis sur le présent site.

Difficulté des randonnées

Pour chaque randonnée, des indications de difficulté, de dénivelé et de distances sont données. Les temps de marche sont calculés sur la base de 4 Km/heure sur le plat et de 250 à 300m/h de dénivellation en montée. L'accompagnatrice vous conseillera volontiers selon votre situation personnelle.

Coordonnées bancaires:

PASCALE FESQUET, accompagnatrice en montagne / Aster Rando

Banque Raiffeisen de la Riviera – Agence Blonay

Iban CH34 8043 0000 0118 9051 3

Le for juridique est à Villard-sur-Chamby.